Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 030-213001258-20261118-DE20261118_003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU Mercredi 18 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à 19h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves RODRIGUEZ, Maire.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
29	**27**	**27**	**Jeudi 12 novembre 2026**	**Jeudi 12 novembre 2026**

Présents tous les membres sauf : LACELARIER Steven, VALENZA Marlène.

Participants excusés :

Secrétaire de séance : Thierry CLAVERIE.

DE2026-11-18_003 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur Gérald Biagetti, adjoint aux finances, expose que l'admission en non-valeur est une mesure budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Ces dernières peuvent trouver leur origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, par exemple) ou encore dans l'échec du recouvrement malgré toutes les diligences menées par le comptable public.

Le comptable public a transmis une liste de créances d'admission en non-valeur pour un montant total de 3 904,32 €, dont le détail est le suivant :

EXERCICES	TITRES	MOTIFS	MONTANTS
2007	T-235	Poursuite sans effet	1 112,02 €
2016	T-66	Combinaison infructueuse d'actes	425,26 €
2016	T-156	Combinaison infructueuse d'actes	425,26 €
2018	T-3883820	Poursuite sans effet	800,18 €
2023	T-338	Poursuite sans effet	71,00 €
2023	T-384	Poursuite sans effet	84,60 €
2023	T-376	Poursuite sans effet	29,40 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 030-213001258-20261118-DE20261118_003-DE

2023	T-85	Poursuite sans effet	24,00 €
2023	T-346	Poursuite sans effet	54,80 €
2023	T-387	Poursuite sans effet	197,00 €
2023	T-378	Poursuite sans effet	149,00 €
2023	T-360	Poursuite sans effet	115,40 €
2023	T-94	Poursuite sans effet	48,00 €
2023	T-92	Poursuite sans effet	78,00 €
2023	T-348	Poursuite sans effet	118,80 €
2023	T-349	Poursuite sans effet	96,80 €
2023	T-350	Poursuite sans effet	74,80 €
TOTAL			**3 904,32 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables énumérées ci-dessus, pour un montant total de 3 904,32 €, imputées au compte 6541 du budget communal.

ARTICLE 2 : d'autoriser monsieur le maire ou son adjoint aux finances à signer toute pièce y afférent.

Nombre de votants : **27**
Votes pour : **27**
Votes contre : **0**
Abstention(s) : **0**

Thierry CLAVERIE

Secrétaire de Séance

MAIRIE DE GARONS GARD

Yves RODRIGUEZ

Maire de GARONS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.